

Pourquoi St-Urbain dépend de la distribution postale de Landerneau

29800 contre 29460 ? Vous êtes vous déjà demandés pourquoi notre village dépendait de la Poste de LANDERNEAU et non de DAOULAS, comme toutes les autres communes du canton ? Et si cette particularité nous venait de cette « *session extraordinaire du conseil municipal* » de « *l'an mil huit cent quarante cinq, le vingtième jour du mois d'avril* » ? Jean SALAÛN « *réunit le conseil municipal pour le faire délibérer sur la proposition de désigner la dite commune pour faire partie de l'Arrondissement postal du Bureau ; dont la création est projetée à DAOULAS.* » Un arrêté et une lettre sont lus et envoyés à M le Préfet. « *Le conseil après avoir délibéré est unanimement d'avis que la commune de SAINT-URBAIN soit maintenu comme faisant partie du Bureau Postal de Landerneau attendu qu'elle reçoit journellement ces dépêches de ce Bureau.* » En effet en **1824**, le conseil avait délibéré que « *le bureau postal de Landerneau est le bureau dont la commune fait choix par le service de la correspondance.* » [...] Mais le conseil reconnaît que « *Cependant un bureau postal établi à DAOULAS serait d'une grande utilité pour plusieurs communes de ce canton, mais pour la commune de SAINT-URBAIN ne serait que très gênant.* » Et nos lettres depuis 159 ans échappent aux différents postiers de DAOULAS.